

# BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

**10 B-1-04**

**N° 13 du 22 JANVIER 2004**

ARRETE DU 8 DECEMBRE 2003 MODIFIANT LES ARRETES DU 12 JUIN 1970 ET DU 7 FEVRIER 1989 FIXANT LE SIEGE ET LE RESSORT DES BUREAUX DES HYPOTHEQUES

(Journal officiel du 26 décembre 2003, p 22160)

NOR : BUDL0300163A

**Bureau F 2**

**Arrêté du 8 décembre 2003 modifiant les arrêtés du 12 juin 1970 et du 7 février 1989 fixant le siège et le ressort des bureaux des hypothèques**

NOR : BUDL0300163A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire,  
Vu le décret n° 70-360 du 21 avril 1970 relatif au siège et au ressort des bureaux des hypothèques ;  
Vu l'arrêté du 12 juin 1970 fixant le siège et le ressort des bureaux des hypothèques ;  
Vu l'arrêté du 7 février 1989 modifiant l'arrêté du 12 juin 1970 fixant le siège et le ressort des bureaux des hypothèques,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 7 février 1989 susvisé est modifié conformément au tableau ci-après :

Au lieu de :

Départements	Bureaux	Ressort
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	Cantons de Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin-I, Castelsarrasin-II, Grisolles, Lavit-de-Lomagne, Montech, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Verdun-sur-Garonne, commune de Bardigues.

Lire :

Départements	Bureaux	Ressort
Tarn-et-Garonne	Moissac	Cantons de Beaumont-de-Lomagne, Castelsarrasin-I, Castelsarrasin-II, Grisolles, Lavit-de-Lomagne, Montech, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Verdun-sur-Garonne, commune de Bardigues.

- 1 -

22 janvier 2004

3 507013P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975

B.O.I.

I.S.S.N. 0982 801 X

DGI - Bureau L 3, 64-70, allée de Bercy - 75574 PARIS CEDEX 12

Directeur de publication : Bruno PARENT

Responsable de rédaction : Sylviane MIROUX

Impression : ACTIS S.A.

Abonnement : 149 €TTC

Prix au N° : 3,50 €TTC

146, rue de la Liberté - 59601 Maubeuge

**Art. 2.** – Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> entrent en vigueur le 8 décembre 2003.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 2003.

*Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur,*  
B. ROUSSELET

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des affaires civiles et du sceau,*  
M. GUILLAUME